

**COMITÉ DE PARENTS**

Procès-verbal de la séance tenue le lundi 21 janvier 2013

<b>Représentant(e)s</b>			
Adrien-Gamache	—	Lajeunesse	Mélanie Lajoie
André-Laurendeau	Daniel Pressé	Laurent-Benoît	François Fournier
Antoine-Brossard	Marie-Èlène L'Espérance	Le Déclic	—
Armand-Racicot	Céline El Masri	Lionel-Groulx	—
Bel-Essor	—	Marie-Victorin (Brossard)	—
Bourgeois-Champagnat	MAXIME CANTIN	Marie-Victorin (Longueuil)	—
Carillon	—	Maurice-L.-Duplessis	—
Charles-Bruneau	Jean-Luc Lafleur	Mgr-A.-M.-Parent	Joanne Costo
Charles-LeMoyne	Gilles Vibert	Monseigneur-Forget	—
Christ-Roi	—	Paul-Chagnon	—
Curé-Lequin, Du	—	Paul-De Maricourt	—
D'Iberville	Nathalie Kléber Jean-Christophe Martin (S)	Pierre-Brosseau	Denis Cadotte
De La Mosaïque	Julie Mercier	Pierre-D'Iberville	Karine Southière
De Maricourt	Renald Hébert	Pierre-Laporte	Ève Filteau
De Normandie	Arnaud Le Saux	Préville	Francine Proulx
Des Mille-Fleurs	Marc Belley	Rabeau	Richard Roy
Des Quatre-Saisons	Danielle Latour	Sainte-Claire (Brossard)	—
Des Saints-Anges	Valérie St-Laurent	Sainte-Claire (Longueuil)	Julie Roy
Du Jardin-Bienville	Michel Parent	Saint-Jean-Baptiste	—
Du Tournesol	Reine Foubuë	Saint-Joseph	—
Du Vent-Nouveau	Serge Lefebvre	Saint-Jude	—
École des Petits Explorateurs	—	Saint-Laurent	—
École secondaire Saint-Edmond	Bruno Marcoux	Saint-Romain	—
Félix-Leclerc	—	Samuel-De Champlain	Marie-Andrée Farmer
Gaétan-Boucher	—	Secondaire participative l'Agora	Lynda Roy
Gentilly	Marie-France Craig	Tourterelle	—
George-Étienne-Cartier	—		
Georges-P.-Vanier	Éric Richer	Comité ÉHDAA	—
Gérard-Filion	Manon D'Astous	Secrétaire administratif	Guillaume Désilets
Guillaume-Vignal	—	<b>Participants</b>	
Hélène-De Champlain	—	Direction générale	M. Anthony Bellini
Hubert-Perron	Pierre Filiatreault	Organisation scolaire et transport	M. Pierre Vocino
Internationale de Greenfield Park	Gessie Exantus	Services éducatifs	Mme Sophie Latreille
Jacques-Ouellet	Stéphane Lambert		
Jacques-Rousseau	Jacques Séminaro		
Joseph-De Sérigny	Nathalie Brière		

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Après constatation du quorum, M. Jean-Luc Lafleur déclare l'assemblée ouverte à 19 h 20.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CP-1087-21-01** IL EST PROPOSÉ par M. Serge Lefebvre d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'ordre du jour adopté est le suivant :

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public
4. Parole à la présidence
5. Parole à la direction générale
  - 5.1. Questions des représentants

#### AFFAIRES EN COURS

6. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et liste des écoles et des centres (Recommandations)
7. Renouvellement du mandat du protecteur de l'élève (Recommandations)

#### AFFAIRES NOUVELLES

8. Calendriers scolaires primaire-secondaire 2013-2014 (Présentation)
9. Détermination des services éducatifs offerts en 2013-2014 dans les écoles primaires et secondaires (Présentation)
10. Règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et celles pour le passage du premier au second cycle du secondaire (Présentation)

#### AFFAIRES INTERNES

11. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2012
12. Parole au délégué à la FCPQ
13. Parole aux parents-commissaires
14. Parole au représentant ÉHDAA
15. Parole aux membres
16. Levée de l'assemblée

## 3. PAROLE AU PUBLIC

Personne ne prend la parole.

## 4. PAROLE À LA PRÉSIDENTE

M. Lafleur souhaite une bonne année 2013 à tous les représentants. Il invite les représentants à communiquer avec la présidence à l'adresse suivante : [comitep@csmv.qc.ca](mailto:comitep@csmv.qc.ca).

---

## 5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

M. Bellini souhaite une bonne année 2013 à tous les représentants. M. Bellini parle du projet de faire débiter la maternelle dès l'âge de 4 ans, tel qu'annoncé par la presse. Il précise que tous les intervenants sont encore eux-mêmes en attente de réponses quant à ce projet. M. Bellini informe les représentants que les renseignements concernant les inscriptions se retrouvent sur le site de la commission scolaire. Celles-ci débiteront sous peu et un projet d'inscription en ligne sera tenté cette année.

### 5.1. Questions des représentants

Aucun représentant ne pose de question.

## AFFAIRES EN COURS

### 6. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2013-2014, 2014-2015 ET 2015-2016 ET LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES (RECOMMANDATIONS)

CP-1088-  
21-01

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-Élène L'Espérance que le comité de parents de la commission scolaire Marie-Victorin recommande au conseil des commissaires d'adopter le document *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et liste des écoles et des centres* déposé, en précisant qu'un point de service pour l'éducation des adultes sera maintenu dans Brossard.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### 7. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE (RECOMMANDATIONS)

M. Lafleur précise que le comité de parents n'a pas le mandat de proposer une personne pour le poste, mais bien de rendre ses recommandations suite aux présentations faites dans ce dossier.

**CONSIDÉRANT** le mandat du comité de parents d'évaluer les compétences du candidat au poste de protecteur de l'élève,

CP-1089-  
21-01

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Manon D'Astous que le comité de parents de la commission scolaire Marie-Victorin recommande au conseil des commissaires de reconduire le contrat de Maude Rousseau à titre de protecteur de l'élève.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

## AFFAIRES NOUVELLES

---

## **8. CALENDRIERS SCOLAIRES PRIMAIRE-SECONDAIRE 2013-2014 (PRÉSENTATION)**

M. Pierre Vocino présente le document en consultation *Calendriers scolaires primaire-secondaire 2013-2014*.

M. Bellini souligne l'importance d'avoir les commentaires des parents dans ce dossier.

Mmes et MM Nathalie Kleber, Marie-Andrée Farmer, Denis Cadotte, Renald Hébert, Jacques Séminaro, Marie-France Craig, François Fournier, Bruno Marcoux et Francine Proulx posent des questions. Il en ressort les éléments suivants :

- Toutes les commissions scolaires ont des ententes locales, en plus de l'entente nationale. La présente entente locale permet, entre autres, de faire débiter l'année scolaire à la fin août plutôt qu'en septembre, ainsi que d'avoir une semaine de relâche. Par ailleurs, selon l'entente nationale, l'année scolaire ne peut se terminer plus tard que le 30 juin.
- Bien que la commission scolaire tente de faire coïncider les journées pédagogiques avec d'autres congés, certaines de ces journées se retrouvent en milieu de semaine. Le comité de parents a longtemps demandé de répartir les journées pédagogiques pour ne pas toujours pénaliser les mêmes élèves avec les mêmes matières de spécialistes, les lundis et les vendredis.
- Il ne peut y avoir d'inscriptions dans le calendrier pour les dates de remises des bulletins. Par ailleurs, le gouvernement a fixé des dates limites soit le 20 novembre, le 15 mars et le 20 juin.
- De l'avis de plusieurs, les journées pédagogiques se vivent beaucoup mieux au primaire qu'au secondaire, en raison des services de garde qui y sont disponibles.
- Le MELS prévoit un maximum de cinq jours d'accueil pour les élèves du préscolaire. Ces entrées progressives permettent souvent de réajuster les classes, surtout dans les milieux défavorisés.

## **9. DÉTERMINATION DES SERVICES ÉDUCATIFS OFFERTS EN 2013-2014 DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES (PRÉSENTATION)**

Mme Sophie Latreille présente le document en consultation *Détermination des services éducatifs offerts en 2013-2014 dans les écoles primaires et secondaires*.

Mmes et MM Denis Cadotte, Reine Foubuée, Marie-Élène L'Espérance, François Fournier, Éric Richer, Jacques Séminaro, Céline El Masri, Serge Lefebvre et Manon D'Astous posent des questions. Il en ressort les éléments suivants :

- Les renseignements présentés dans le document peuvent être appelés à changer. Par exemple, des classes spécialisées pourraient se retrouver dans une autre école, l'ouverture des maternelles aux enfants de 4 ans.
- Le Plan d'organisation scolaire prévoit l'ouverture de nouveaux groupes en secondaire 1 pour les projets pédagogiques particuliers, mais ceux-ci peuvent être offerts jusqu'en secondaire 5. L'école doit le déterminer.
- Le conseil d'établissement de l'école Antoine-Brossard a voté pour l'offre de Médiatic pour les élèves de secondaire 1 à 3.
- Les groupes de stimulation précoce sont pour des élèves âgés de quatre ans.
- La nouvelle école constituée des écoles Le Déclit et Hélène-De Champlain changera de nom.

- Il y a vingt classes d'accueil réparties sur le territoire. Il n'y a aucun ratio fixé, même si ces classes ne peuvent se retrouver à la même école, mais la commission scolaire tente de faciliter la proximité, en plus de permettre différentes formes d'intégration (partielle).
- Le document présenté reflète ce qui est passé dans les différents conseils d'établissement. Si certains projets pédagogiques particuliers peuvent être sujets à changement, ce qui concerne les services éducatifs ne changera pas. Par ailleurs, les classes spécialisées pourraient être déplacées.
- Si une problématique concernant des classes du préscolaire survenait dans une école, la commission scolaire évidemment discuterait avec l'école en question.
- Puisque la notion de « secteur » est très différente au primaire et au secondaire concernant les projets pédagogiques particuliers, il serait préférable de mieux les identifier.
- Rien de définitif n'est encore adopté en ce qui concerne l'enseignement intensif de l'anglais. Par ailleurs, pour les écoles qui tentent l'expérience, tout doit se dérouler selon les besoins du milieu.
- Puisqu'il semble manquer certaines informations au document présenté, les services éducatifs tenteront de trouver une manière d'identifier les éléments manquants, comme par exemple, le groupe Florès de l'école Gérard-Filion.
- Les projets pédagogiques particuliers doivent partir du milieu, conseil d'établissement ou enseignants. Par la suite, l'école est aidée par les services des ressources éducatives.

#### **10. RÈGLES POUR LE PASSAGE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET CELLES POUR LE PASSAGE DU PREMIER AU SECOND CYCLE DU SECONDAIRE (PRÉSENTATION)**

Mme Sophie Latreille présente le document en consultation *Règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et celles pour le passage du premier au second cycle du secondaire.*

M. Bellini précise que la consultation ne vise que la page 4, soit la promotion au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire. Pour l'instant, les règles permettent à un élève qui obtient 54 unités, de passer au second cycle, même s'il ne passe pas toutes ses matières de base. De plus, il est à noter que le document présenté ne comporte pas d'autres différences avec celui en présentement en vigueur.

Mmes et MM Marie-Èlène L'Espérance, Denis Cadotte, Nathalie Kleber, Reine Foubués, Richard Roy et Ève Filteau posent des questions. Il en ressort les éléments suivants :

- L'intention de la commission scolaire est d'élever à 56 unités le nombre d'unités nécessaires pour la promotion.
- Il faut comprendre que dans la première situation de promotion au 2<sup>e</sup> cycle avec mesures d'appui, il n'y a pas nécessairement de plan d'intervention, seulement le cas échéant.
- Le terme « allophone » désigne un élève qui ne parle pas le français.
- Il est possible que certains élèves du primaire sautent une année. Au secondaire, puisque le passage est associé au nombre d'unités, cette mesure n'est pas vraiment possible. Ces situations demeurent exceptionnelles. Pour ce qui est des immigrants, il faut se baser sur la notion d'âge et de capacité d'adaptation de l'élève.
- Pour le passage au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire, il est possible d'obtenir une prolongation d'une année supplémentaire.

- Par exemple, un immigrant de 17 ans de niveau secondaire 1 ne se retrouvera pas avec des élèves de 12 ou 13 ans.
- Il y a la possibilité de poursuivre l'éducation d'un élève après 18 ans s'il est en voie d'obtenir son diplôme dans l'année.
- Exceptionnellement, il peut y avoir un « surclassement » pour un élève dans une matière. Par ailleurs, il faut faire attention à ce que l'élève réussisse son cours pour obtenir toutes ses unités.
- Il ne peut y avoir d'élèves à temps partiel au secondaire. Dans l'éventualité où un élève n'aurait toujours pas réussi tous ses cours, il peut s'inscrire au BAC pour obtenir sa diplomation. Il y a aussi la possibilité de s'inscrire à l'éducation des adultes.
- Un élève qui n'aurait toujours pas réussi à obtenir son diplôme pourrait s'inscrire à la formation préparatoire au travail ou à la formation à un métier spécialisé.

### **AFFAIRES INTERNES**

#### **11. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 10 DÉCEMBRE 2012**

M. Jean-Luc Lafleur indique qu'une vérification sera faite concernant le nom du représentant officiel de l'école Gentilly.

**CP-1090-  
21-01**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-Élène L'Espérance d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2012 tel que déposé.

#### **ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **12. PAROLE AU DÉLÉGUÉ À LA FCPO**

M. Serge Lefebvre fait un résumé des dernières nouvelles concernant la Fédération des comités de parents du Québec. Une version papier du résumé est distribuée aux représentants et les représentants peuvent consulter le site de la FCPO pour obtenir plus de renseignements. Il a entre autres été question des sujets suivants :

- Le retour du concours « Projets prodigieux » de la FCPO. La date limite pour les inscriptions est le 30 mars 2013.
- Les représentants peuvent s'inscrire au colloque école-famille-communauté qui se tiendra lors du congrès du 1<sup>er</sup> juin prochain; plusieurs participants sont attendus.
- Une formation sur la manière de développer le pouvoir d'influence est offerte au coût de 50\$ aux parents siégeant sur des conseils d'établissement et qui ont une certaine expérience. Celle-ci se tiendra à Montréal le 16 mars prochain, de 9h00 à 16h00 au centre St-Pierre.
- L'entrevue du président Gaston Rioux parue dans La Presse du 14 janvier, concernant la dénonciation des coupures dans le système scolaire. Des informations supplémentaires peuvent être trouvées sur le site de la fédération au [fcq.qc.ca](http://fcq.qc.ca).
- Une rencontre des présidents des comités ÉHDAA se tiendra le 26 janvier prochain à Québec. On y parlera des transitions des élèves, du projet de loi 21, des plans d'intervention, des services de garde pour les 12-21 ans.
- Les représentants intéressés peuvent obtenir une copie de la conférence de M. Canuel en communiquant avec l'adresse du comité de parents.
- Le réseau Québec-Famille a préparé un document intitulé « La parole aux jeunes »

destiné aux élèves de 6<sup>e</sup> année.

- Un conseil général de la FCPQ est prévu le 22 février concernant les maternelles 4 ans, afin de se prononcer sur le sujet. Le projet, déjà instauré dans les milieux défavorisés, serait mis de l'avant l'an prochain. M. Lefebvre demande aux représentants de lui faire part des commentaires de leur conseil d'établissement d'ici la prochaine rencontre.

### **13. PAROLE AUX PARENTS-COMMISSAIRES**

Mme Valérie St-Laurent et M. Jacques Séminaro font un résumé des dernières nouvelles concernant le conseil des commissaires. Leurs rencontres précédentes ont servi à discuter des sujets présentés ce soir. Les deux commissaires parents rappellent aux représentants de ne pas hésiter à leur fournir leurs questions et commentaires.

### **14. PAROLE AU REPRÉSENTANT ÉHDAA**

Mme Isabelle Poisson étant absente, celle-ci fera le résumé complet des dernières nouvelles concernant le comité ÉHDAA lors de la prochaine rencontre. M. Lafleur invite les représentants à prendre le document « Parcours de formation axée sur l'emploi » laissé par Mme Poisson.

### **15. PAROLE AUX MEMBRES**

Aucun représentant ne prend la parole.

### **16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CP-1091-  
21-01**

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par M. Denis Cadotte de lever l'assemblée. Il est 21 h 35.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

\_\_\_\_\_  
Jean-Luc Lafleur  
Président

\_\_\_\_\_  
Guillaume Désilets  
Secrétaire administratif

---

### **POUR COMMUNIQUER AVEC LE COMITÉ DE PARENTS DE LA CSMV**

Présidence : [comitep@csmv.qc.ca](mailto:comitep@csmv.qc.ca)

Commissaire-parent—primaire : [rep\\_pri@csmv.qc.ca](mailto:rep_pri@csmv.qc.ca)

Commissaire-parent—secondaire : [rep\\_sec@csmv.qc.ca](mailto:rep_sec@csmv.qc.ca)